



libération du logement familial

Par **jo1256**, le **08/09/2012** à **22:10**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 2 ans mais la liquidation des biens n'a toujours pas été faite par le notaire qui a été désigné à cause d'une maison non encore vendue.

Mon ex-épouse ne travaille pas, continue à occuper le logement familial et m'est redevable d'un loyer. Je viens d'apprendre qu'elle a fait donation d'une certaine somme à l'un de mes fils et qu'il a utilisé cette somme complétée par sa mère pour acheter un logement (tour de passe passe fiscal probablement).

La mère est usufruitière et le fils nu-proprétaire d'après l'acte que j'ai pu lire.

Est-ce que je peux exiger le départ de mon ex-épouse vers ce logement car j'ai des travaux à faire dans la maison familiales et ne peux y accéder. Dans l'affirmative comment procéder et quels délais sont à prévoir car je dois prendre rendez-vous avec une entreprise?

Merci